

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 3 octobre 2017, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Jacques Séguin, Yves Wilson, Éric Dufresne, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum en l'absence du conseiller Denis Pouliot. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

17-10-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

17-10-02 **Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 a été remise à chaque membre du Conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de septembre 2017 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

17-10-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2017-10-03.

Points d'information générale.

Aucun point à cet item..

17-10-04 **Demande de commandite dans le feuillet paroissial**

Il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers de prendre une commandite au montant de 110.00\$ dans le feuillet paroissial de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs pour l'année 2018.

17-10-05 **Don au Centre d'écoute Montérégie.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité de faire un don de 125.00\$ au Centre d'écoute Montérégie qui a pour mission de briser l'isolement chez les aînés.

17-10-06 **Adjudication du contrat pour la cueillette des ordures.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Robert Daoust & Fils Inc. pour la cueillette, le transport et la disposition des déchets pour l'année 2018 au montant de 66,239.24\$, taxes en sus, sa soumission étant la plus basse des soumissions reçues.

17-10-07 **Adjudication de la soumission pour la fourniture de "Sel à déglacer".**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de K+S Sel Windsor Ltée. pour la fourniture de sel à déglacer pour la saison 2017-2018, sa soumission étant la plus basse des soumissions reçues à 81.84\$ la tonne métrique, livraison incluse, taxes en sus.

17-10-08 **Émission d'un constat d'infraction, dossier Nolan Morrison.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'officier responsable de l'application du règlement sur les nuisances à émettre un constat d'infraction dans le dossier de M. Nolan Morrison.

17-10-09 **Demande de soumission pour des services professionnels d'ingénierie, programme T.E.C.Q..**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions selon le système de pondération prévu par la Loi, par voie d'invitation, pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la TECQ 2014-2018. Le tout conformément au règlement 321. Le conseil municipal approuve, par la présente, la grille de pondération du devis préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

17-10-10 **Formation d'un comité de sélection pour des services d'ingénierie, délégation de pouvoir.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de nommer les personnes qui composeront le comité de sélection dans le cadre de la demande de soumission pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre du programme TECQ.

17-10-11 **Demande d'un avis juridique concernant la facturation supplémentaire du service d'aqueduc.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe a décidé d'appliquer intégralement son règlement de taxation;

CONSIDÉRANT QUE selon la municipalité de Saint-Polycarpe ce règlement stipule que les unités d'évaluation ayant plus d'un logement ou ayant une inscription « immeuble non résidentiel » au rôle d'évaluation doivent payer une taxe d'aqueduc supplémentaire, même si l'unité d'évaluation en question n'a qu'un seul hydromètre;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ont reçu une facture supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander un avis juridiques dans ce dossier afin de vérifier la légalité de cette démarche.

17-10-12

Publipostage concernant le service d'aqueduc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe est propriétaire du réseau d'aqueduc desservant les municipalités de Saint-Polycarpe et Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe assume tous les coûts d'entretien du réseau et fixe, à chaque année, les taux de compensation pour le service d'aqueduc des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QU'auparavant, lorsqu'il y avait avis d'ébullition ou de rinçage du réseau d'aqueduc, la municipalité de Saint-Polycarpe avisait les abonnés des deux municipalités par publipostage et en assumait les coûts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe refuse dorénavant d'utiliser le service de publipostage du bureau de poste de Sainte-Justine-de-Newton pour aviser les abonnés de Sainte-Justine-de-Newton et s'entient à aviser l'Hôtel de ville de Sainte-Justine-de-Newton lorsqu'il y a avis d'ébullition, lui laissant la responsabilité d'aviser ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que, puisque la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton n'est pas propriétaire du réseau d'aqueduc, elle ne devrait pas avoir la responsabilité d'aviser les abonnés lorsqu'il y a avis d'ébullition ou de rinçage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander un avis juridiques dans ce dossier afin de vérifier la légalité de cette démarche.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le publipostage avisant les abonnés du rinçage du réseau la fin de semaine du 7 octobre 2017, puisqu'il en va de la santé des usagers et vu l'urgence de procéder à cet avis.

17-10-13

Octroi du contrat d'entretien du chemin Cité des Jeunes.

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'entretien du chemin Cité des Jeunes avec Monsieur Ronald Green pour la saison 2017-2018, pour un montant de mille sept cent cinquante 1,750.00\$, taxes incluses, payable en trois versements égaux, conformément au contrat à être signé entre les deux parties. Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité.

17-10-14

Projet d'embellissement de la cour d'école.

CONSIDÉRANT QUE la directrice de L'école de Sainte-Justine-de-Newton désire renouveler les équipements de la cour de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école peut bénéficier d'une subvention du ministère de l'Éducation et d'un budget de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE l'école doit trouver 10,000.00\$ par le biais d'une campagne de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseiller de faire un don de 1,000.00\$ à l'école Sainte-Justine pour le projet d'embellissement de la cour.

17-10-15 **Signature d'un protocole d'entente pour l'utilisation des locaux de l'école Sainte-Justine-de-Newton.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que le maire ou le maire suppléant à signer un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs

17-10-16 **Utilisation du fonds de voirie pour financer la reconstruction de 3 ponceaux.**

CONSIDÉRANT QUE dans son budget 2017 la municipalité avait voté un montant de 100,000.00\$ provenant du fonds de voirie pour financer la reconstruction de 3 ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût de reconstruction de ces trois ponceaux excède le montant de 100,000.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de financer la totalité des coûts de reconstruction de ces trois ponceaux à même le fonds de voirie.

17-10-17 **Avis de motion et adoption du règlement 311-3.**

Le conseiller Jacques Séguin donne avis de motion qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le règlement 311-3 modifiant le plan d'urbanisme. Puisque chaque membre du conseil sont en possession d'une copie dudit règlement au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, dispense de lecture est demandée.

17-10-18 **Adoption du projet de règlement 311-3.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 311-3 soit adopté.

17-10-19 **Avis de motion et adoption du règlement 312-2.**

Le conseiller Denis Ranger donne avis de motion qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le règlement 312-2 modifiant le plan d'urbanisme. Puisque chaque membre du conseil sont en possession d'une copie dudit règlement au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, dispense de lecture est demandée.

17-10-20 **Adoption du projet de règlement 312-2.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 312-2 soit adopté.

17-10-21 **Avis de motion et adoption du règlement 314-5.**

Le conseiller Éric Dufresne donne avis de motion qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le règlement 314-5 modifiant le plan d'urbanisme. Puisque chaque membre du conseil sont en possession d'une copie dudit règlement au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, dispense de lecture est demandée.

17-10-22 **Adoption du projet de règlement 314-5.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 314-5 soit adopté.

Dépôt de l'état des revenus et dépenses.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2017 conformément au règlement 295 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires

Période des questions de l'assistance.

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions en rapport avec les points à l'ordre du jour.

17-10-23 **Levée de la séance.**

À vingt et une heures cinq (21h05) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 25 octobre 2017, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne, Shawn Campbell et Patricia Domingos, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait mention que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié conformément à l'article 156 du code municipal.

17-10-24 **Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

17-10-25 **Représentants autorisés auprès de la caisse Desjardins.**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le Maire, Monsieur Denis Ranger, le secrétaire-trésorier, Monsieur Denis Perrier, et en cas d'incapacité du secrétaire-trésorier, la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Martine Asselin, et en cas d'incapacité du Maire, un des membres du conseil municipal suivant : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne, Shawn Campbell et Patricia Domingos, soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse populaire Desjardins. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le secrétaire-trésorier exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature du Maire doit toujours paraître.

17-10-26 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs selon la liste 2017-10-25.

17-10-27 **Renouvellement de l'assurance collective pour l'année 2018.**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

17-10-28 **Acceptation de la soumission pour des travaux d'asphaltage.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Lavigne Excavation Inc. pour divers travaux d'asphaltage sur les rangs 4, 6 et 7 de la municipalité au montant de 15,250.00, taxes en sus.

17-10-29 **Contestation de la facturation supplémentaire du service d'aqueduc par la municipalité de Saint-Polycarpe.**

CONSIDÉRANT l'opinion juridique de notre avocat concernant la facturation supplémentaire du service d'aqueduc par la municipalité de Saint-Polycarpe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander le remboursement de la facturation supplémentaire de la municipalité de Saint-Polycarpe.

17-10-30 **Installation de glissières de sécurité sur le chemin de la Cité-des-Jeunes.**

CONSIDÉRANT QUE le ponceau du chemin de la Cité-des-Jeunes (anciennement chemin St-Jacques) a été refait par la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE des glissières de sécurité étaient installées sur l'ancien ponceau;

CONSIDÉRANT QUE, selon les normes du ministère des Transports, des glissières de sécurité ne sont pas nécessaires sur le nouveau ponceau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que des glissières de sécurité devraient être installées quand même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal en voirie à faire installer des glissières de sécurité sur le nouveau ponton du chemin de la Cité-des-Jeunes pour un montant de 6,535.18\$

17-10-31 **Formation portant sur l'entrée en vigueur de la Loi 122.**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à assister à une formation de deux jours portant sur l'entrée en vigueur de la Loi 122, aux frais de la Municipalité. Le coût de l'inscription est de 522.00\$, taxes en sus.

17-10-32 **Formation portant sur l'extinction de feux de propane.**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Services des incendies à inscrire 9 pompiers du Service des incendies de la Municipalité à une formation portant sur l'extinction de feux de propane, aux frais de la Municipalité. Le coût de l'inscription est d'environ 150.00\$ par pompier.

Période des questions de l'assistance.

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions en rapport avec les points à l'ordre du jour.

17-10-33 **Levée de la séance.**

À vingt heures cinquante cinq (20h55) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire